

Le choix de la capitale au Canada

Lionel Groulx, ptre

Volume 5, Number 4, mars 1952

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/802133ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/802133ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Groulx, L. (1952). Le choix de la capitale au Canada. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 5(4), 521–530. <https://doi.org/10.7202/802133ar>

LE CHOIX DE LA CAPITALE AU CANADA

L'article trentième de la Constitution de 1840 laissait à la discrétion du gouverneur le choix de la capitale des Canadas-Unis. Mais avant toute chose, il fallait vaincre les répugnances du Haut-Canada au projet d'Union; on lui promit donc de choisir la capitale parmi l'une ou l'autre de ses villes. "C'était le temps, où nous dit Elgin, le Bas-Canada était muselé et traité en pays conquis"¹. Sydenham jeta son dévolu sur Kingston. Choix assez peu heureux, puisque après trois ans à peine, c'est-à-dire dès 1844, le parlement levait le pied assez cavalièrement pour s'en venir siéger à Montréal. Carrefour des voies océaniques et des voies de l'intérieur, voies canadiennes aussi bien qu'américaines, la métropole commerciale des Canadas-Unis était prédestinée depuis longtemps à la dignité de capitale². En 1790 Lord Dorchester avait été frappé de cette situation avantageuse et désignait déjà la ville, comme "the most eligible for the ordinary seat of General Government". Sydenham, disait-on couramment, n'aurait même fait son premier choix que pour pratiquer la politique du pire, bien persuadé que passer par Kingston, c'était prendre le plus court chemin vers Montréal. Les têtes de Montréal s'imposaient avec assez de force pour gagner même Sir Charles Metcalfe et contre l'avis pourtant impressionnant de lord Stanley, lequel ne se rendit à la fin qu'avec la plus mauvaise grâce possible³.

Il fallut compter néanmoins avec Kingston qui ne se laissa pas dépouiller sans pousser les hauts cris. La petite ville entendit bien démontrer que si, pour être capitale, il suffit d'être le lieu de débats orageux, cette qualité lui appartenait avec superflu. A la session de

1. "Elgin à Grey", 14 janvier 1850, *La Collection Elgin-Grey 1846—1852* éditée avec notes et appendices par Sir Arthur G. Doughty (4 vol., Ottawa, 1937), 2: 578. (Désormais citée: *Coll. Elgin-Grey*).

2. "Dorchester à Grenville", 10 novembre 1790, *Archives du Canada* (AC) Q-49: 1-5.

3. "Elgin à Grey", 14 janvier 1850, *Coll. Elgin-Grey*, 2: 578.

1843 des débats passionnés s'engagèrent avec comme suite: deux défections dans le cabinet Baldwin-LaFontaine, la grève parlementaire au Conseil législatif, la sortie de la Chambre de treize de ses membres, avec claquement de portes; la démission du président. Bref, une sorte de révolution de palais. Et si l'on veut savoir que le choix d'une capitale n'est pas la vaine chose qu'un vain peuple pense, il n'est que de lire ces lignes effarantes d'un journal de Toronto: "La population britannique est trahie, honteusement trahie! Que dorénavant elle ne mette pas sa confiance dans les princes; mais qu'elle se fie à la Providence et tienne sa poudre bien sèche... Ce n'est point ici une question entre Kingston et Montréal, mais une question de suprématie française ou anglaise; et souffrir que le siège du gouvernement soit transféré hors des limites du Haut-Canada serait pour nous un plus grand mal que l'annexion aux États-Unis"⁴. Supprimons quelques gros mots; faisons la part de l'exagération hyperbolique en toute émotion trop vive et trop promptement exprimée. En cette question de capitale, il va, ainsi qu'on peut voir, de bien autre chose qu'une émulation légitime, ou même d'une rivalité un peu serrée entre villes prétendantes. La rivalité se déchaîne en antagonisme furieux. On parle, on écrit et l'on agit, en cette année 1843, comme si du choix à faire devait résulter, d'une province à l'autre, la dépendance d'un état vassal à un état suzerain, ou vice versa. Et voilà qui assurément n'est pas du meilleur augure.

Montréal resta capitale jusqu'en 1849. Cette année-là, comme l'on sait, la populace tory, en ayant contre les parlementaires et contre le gouverneur, s'en prit au parlement et y mit le feu. La Chambre se réfugia au marché Bonsecours, qui, ce jour-là, porta bien son nom. Plus modeste, le Conseil législatif s'en alla siéger dans le sous-bassement de l'église de la Trinité; puis, quelques jours plus tard, les deux Chambres se rejoignirent dans un édifice mieux aménagé: un théâtre du carré Dalhousie⁵. Quelle décision prendraient les autorités? Les édifices parlementaires seraient-ils relevés de leurs cendres? Et d'abord Montréal où l'émeute continue à gronder, peut-il rester le siège du gouvernement? Lord Elgin ne cache point

4. A. Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada de 1840 à 1850* — Histoire de l'établissement du gouvernement responsable (Québec, 1888), 185.

5. John Charles Dent, *The Last forty Years: Canada since The Union of 1841* (2 vol., 1881), 2: 170.

ses perplexités. Montréal lui apparaît "pourri jusqu'au cœur". La ville est infestée, pense-t-il, des spécimens les plus anti-britanniques du pays: les habitants d'origine française s'y montrant les Français les plus *yankeefiés* de la province; les Britanniques, quoique gallophobes, y étant, à peu d'exceptions, les moins loyaux; et les gens de commerce, les plus zélés annexionnistes du Canada⁶. Les députés, gens d'une vertu fragile, peuvent-ils passer une session de plus, en un tel milieu, sans danger de s'y corrompre? Le gouverneur ne le croit point. D'autre part, il ne lui plaît guère d'user de sa prérogative et de déplacer lui-même le siège de la capitale. Et même peut-on tenter l'aventure sans grave danger? Montréal ne le cède pas à Kingston en susceptibilités. Pour avoir proposé à la Chambre d'aller loger ailleurs, M. Sherwood, de Toronto, s'est vu obligé de s'enfuir de la ville précipitamment⁷. Au sein du cabinet, les avis sont partagés. LaFontaine se refuse opiniâtement à un départ qui ressemblerait à une fuite. Au fond le chef canadien-français, qui n'a pas de napoléonien que la carrure du front, n'eût pas répugné, en ces temps d'orage, à un petit dix-huit brumaire. Il en tient pour une répression énergique, un coup décisif qui écraserait les émeutiers et rétablirait l'ordre dans la ville⁸. Ce sentiment, beaucoup de Canadiens français le partagent, étonnés de la modération des autorités envers un parti insolent et intraitable, si prompt, dans le passé, à requérir la troupe contre les "déloyaux" de race française. En outre les pessimistes s'alarment déjà à la pensée d'un départ possible du gouverneur et du gouvernement. Ne serait-ce pas laisser le champ libre aux éléments du désordre? Et quelques-uns, d'imagination plus impressionnable, voient déjà le reste des édifices publics livrés à la torche des incendiaires. Elgin répugne absolument, pour sa part, à une répression qui, dans sa pensée, ne peut que déchaîner une guerre de races. Dans l'esprit alors hésitant du gouverneur, rien de ferme ni d'arrêté, si ce n'est de quitter Montréal au plus tôt. Le plus vif désir d'Elgin serait de s'éloigner de ce foyer d'émeutes, après avoir bien secoué la poussière de ses semelles. Cependant le moindre em-

6. "Elgin à Grey", 5 mai 1849, *Coll. Elgin-Grey*, I: 352; 3 septembre 1849, *ibid.*, 2: 463-466.

7. "Elgin à Grey", 3 juin 1849, *ibid.*, 1: 363.

8. "Elgin à Grey", 19 octobre 1849, *Ibid.*, 2: 523.

barras n'est pas de quitter Montréal. Sur quelle ville des Canadas-Unis porter son choix? Telle s'affronte toujours l'ombrageuse vivacité des particularismes, que le pire danger serait de les ignorer. Certes, pour l'heure, il ne peut être question de s'arrêter à un choix définitif. Tout parti politique qui oserait se lier à une pareille décision, y jouerait sa fortune⁹. Et voilà comment, un de ces jours, une requête de la Chambre propose au gouverneur le régime de l'alternance entre Québec et Toronto, chacune de ces villes devenant capitale pour la durée d'un parlement¹⁰. Encore qu'assez étrange, l'idée paraît ingénieuse à bon nombre, la seule acceptable, en tout cas, dans les circonstances. Toutefois les Canadiens français ne s'y rallient qu'avec répugnance. Au moment même du vote de graves dissidences se manifestent. LaFontaine et Papineau se prononcent contre la décision de la Chambre. L.-M. Viger quitte le ministère¹¹. Puis une difficulté non moindre surgit: de quel côté se diriger tout d'abord? Prend-on le chemin de Toronto, la section canadienne-française du cabinet se déclare incapable d'empêcher une scission parmi ses partisans. L'indignation serait telle parmi la population française du Bas-Canada, soutiennent même quelques-uns, qu'il y aurait danger de la voir se détacher du parti de l'ordre pour faire cause commune avec les émeutiers de Montréal. D'autre part, prendre d'abord le chemin de Québec, le gouvernement le peut-il oser, lorsqu'au Canada et jusqu'en Angleterre, on colporte contre lui l'accusation grave de se laisser dominer par l'influence française? A tout prix, il lui faut se faire absoudre d'un soupçon aussi infamant. Les extrémistes de Montréal y trouvent, au surplus, leur plus dangereux argument pour développer, lancer à travers le pays le mouvement annexionniste. Abolir la frontière canado-américaine, c'est pour eux le grand et unique moyen de secouer l'ignoble domination française. Exaspérée, la *Montreal Gazette* prêche ouvertement la guerre de races: "Notre dessein, y lisait-on, est d'établir la suprématie des Anglo-Saxons, de rendre cette province anglaise... Les lois françaises, la tenure française, les idées françaises doivent être écri-

9. "Elgin à Grey, 27 août 1849, *ibid.*, 2: 452-454.

10. Elgin à Grey, 14 janvier 1850, *ibid.*, 2: 577-581.

11. Joseph Pope, *Memoirs of the Right Honourable Sir John Alexander Macdonald, G.C.B.*, first prime Minister of the Dominion of Canada (2 vol., Ottawa, 1894), 1: 70.

sées au pied du mur...¹² En ces conjonctures l'élémentaire sagesse politique impose, semble-t-il, comme une mesure urgente, la translation du siège du gouvernement dans le Haut-Canada. Et voici comme se déroule le raisonnement de lord Elgin : cette partie de la province demeure, en somme, le boulevard de la puissance britannique. Nul gage de confiance ne coûtera donc trop cher qui pourra raffermir la loyauté chancelante du Haut-Canada, y enrayer le mouvement annexionniste. Dans ce Haut-Canada, se trouve, en outre, une ville de 25,000 habitants, d'une population exclusivement britannique. Ville "la plus tory du Canada", elle peut s'offrir au besoin le bouclier de vingt-cinq loges orangistes établies en son sein ou dans son voisinage. Au lendemain de l'émeute montréalaise, parmi les "adresses" parvenues à la résidence vice-royale de Monkland, il en est une qui y a été apportée par une délégation de Toronto et où s'étaient 2,324 signatures, soit presque la moitié de la population adulte et mâle de la ville¹³. Se transporter en ce lieu de tout repos, ne serait-ce point, de la part du gouvernement, se dégager avec éclat de la prétendue influence canadienne-française ? Puis, que, les choses tournant au pire, les fauteurs de troubles y tentent de renouveler leurs exploits, comme il serait plus facile à l'autorité d'appeler au secours et de briser l'émeute sans s'exposer à une guerre de races¹⁴. Sans doute, faut-il aussi prévoir que l'abandon de Montréal pour une ville du Haut-Canada risque d'entraîner une crise politique, de provoquer, selon toute probabilité, une scission dans les groupes parlementaires. Mais que le bloc canadien-français sorte de l'aventure, effrité ou divisé, l'événement, après tout, n'offrirait-il rien qui ne fût désirable¹⁵ ?

Ce sont là, en faveur de Toronto, des raisons trop péremptoires pour que la ville "la plus tory" du Canada n'emporte pas le suffrage décisif. Le ministère s'arrête à ce choix, après que la Chambre, par un vote assez balancé (34 voix contre 29), eut adopté le régime de

12. *Montreal Gazette*, 7 mai 1849.

13. John Charles Dent, *The Last Forty Years: Canada since the Union of 1841* (2 vol., 1881), 2: 170.

14. "Elgin à Grey", 3 septembre 1849, *Coll. Elgin-Grey*, 2: 463-466; 19 octobre 1849, *ibid.*, 2: 523-524; 14 janvier 1850, *ibid.*, 2: 577-581; 8 octobre 1852, *ibid.*, 3: 1045-1052.

15. "Elgin à Grey", 19 octobre 1849, *ibid.*, 2: 523-524.

l'alternance. Et voilà donc qu'en mai 1850, le parlement s'ouvre avec pompe, dans l'ancienne capitale du Haut-Canada, à Toronto. Tous, dans les premiers temps, n'ont qu'à se féliciter de l'événement. Le *London Daily News*, sur la foi des journaux anglo-canadiens, avait annoncé, comme inévitable et prochaine, dans le ministère, la défection de l'élément français. C'était bien mal connaître les hommes de cette race plus bruyants la veille que le jour même de la résistance. Le ministère résista à l'épreuve. Les Canadiens français baissèrent la tête et acceptèrent le coup pour la part de gratitude, sans doute, que ces sacrifices à la paix commune ont coutume de leur valoir. En y mettant un peu de bonne volonté, les députés français du Bas-Canada trouvèrent aux Torontonien^s un visage plus sympathique que celui des anglophones de Montréal¹⁶. Mais plus que tout Elgin avait atteint l'une des fins politiques qui lui tenaient le plus au cœur : mettre un frein au mouvement annexionniste. Très fiers, en effet, d'avoir la capitale chez eux, les gens du Haut-Canada estimèrent qu'il y avait lieu de raffermir leur loyauté, un moment ébranlée par la politique économique de la Grande-Bretagne. Ils se prirent même à regarder de haut les mauvais patriotes du Bas-Canada. Aussi le gouverneur écrivait-il au ministre des colonies, tout glorieux de son succès : "L'annexion est arrêtée et stigmatisée comme un mouvement purement régional, mouvement d'une faction désappointée et égoïste. Si Montréal fût resté la métropole, le mouvement se serait propagé, je ne dis pas jusqu'à devenir triomphant, mais jusqu'au point de couvrir la province¹⁷."

A partir de 1850, les Canadas-Unis se paient donc le luxe d'une double capitale ; et l'ère commence des parlements ambulants. Après avoir siégé à Toronto jusqu'en 1852, les Chambres se transportent à Québec pour quatre années ; puis, l'on revient à Toronto, puis à Québec de nouveau, où le parlement s'installe, cette fois définitivement, de 1860 à 1866. Les inconvénients graves apparaissent vite de ces déménagements périodiques. Condamnés à une sorte de vie errante, les fonctionnaires de l'État, gens communément d'humeur peu voyageuse, ne sont pas ceux qui poussent les cris les moins hauts. Pour les fonctionnaires de Toronto transportés à Québec et,

16. "Elgin à Grey", 31 mai 1850, *ibid.*, 2: 669-670.

17. "Elgin à Grey", 2 décembre 1849, *ibid.*, 2: 551-553.

plus encore peut-être, pour ceux de Québec transportés à Toronto, c'est, pendant quatre longues années, la vie loin des siens, en milieu étranger: une sorte d'exil. Il y a aussi le transport des archives, de la paperasse officielle, de la bibliothèque du parlement, toutes choses qui n'ont guère plus que les fonctionnaires, l'humeur vagabonde, et qui n'entreprennent point de si longs voyages sans risque d'avaries et sans lourdes dépenses pour le pays. Mais, au moins, ces concessions alternatives aux deux parties de la province ont-elles opéré, dans le pays, le miracle de la paix? Toujours sages et accommodants, les députés du Bas-Canada n'attribuent, à ce qu'il semble, aucun maléfice à l'ambiance torontonienne. Il n'en va pas toujours ainsi des députés du Haut-Canada à l'égard de l'atmosphère québécoise. Le hasard a voulu que les lois des écoles séparées fussent invariablement votées à Québec. Pareille coïncidence ne se pouvait expliquer que par quelque machination de la "hiérarchie". Tel fut bien l'avis de George Brown qui en prit occasion pour dénoncer au Haut-Canada, les "priest-ridden politicians"! "Le siège du gouvernement fut transporté à Québec, écrivait-il à ce propos au Dr Ryerson, et les ministres furent plus que jamais sous l'influence de la Hiérarchie romaine¹⁸."

Le régime de l'alternance, simple expédient, aura donc le sort de toutes les solutions inspirées d'aussi fragiles motifs. Cartier le dénonce à la session de 1857, et ne manque pas de le faire à sa manière cassante. "J'ai toujours été opposé au système alternatif, dira-t-il, qui entraîne une foule d'inconvénients de tous genres et d'énormes dépenses... C'est l'intérêt mesquin des deux extrémités du pays qui a enfanté le système alternatif et en a assuré la continuation¹⁹..." Mais l'accord des meilleurs esprits à condamner le régime de l'alternance n'empêche pas la division de reparaître, aussi brouillonne, aussi intransigeante qu'en 1843 ou 49, chaque fois que la question revient de fixer quelque part l'ombilic du pays. Les villes restent toujours nombreuses qui se croient la vocation innée de capitale et qui ont puissance de grouper derrière leur prétention, d'imposantes coa-

18. *Dr Ryerson's Letters in reply to the attacks of the Hon. George Brown, M.P.P.* (Toronto, 1859), 28-55.

19. Joseph Tassé, *Discours de Sir Georges Cartier, Baronnet, accompagnés de notices* (Montréal, 1893), 114-115.

litions d'intérêts. Québec surtout qui, depuis le jour où Montréal a connu la suprême dignité, croit entendre, avec une force accrue, l'appel de son vieux destin. Puis, comme à ces rivalités de clocher, s'emmêlent, et toujours plus vives, les susceptibilités nationales, il en résulte que les ministères ne peuvent plus toucher à la fatale question sans risquer chaque fois leur existence.

On s'en aperçoit une première fois en 1856. La Chambre, après réprobation du régime de l'alternance, décide de faire de Québec, à partir de 1859, la capitale permanente. Mais il se trouve que le parlement siège alors à Toronto. Quelque influence encore plus subtile que celle de la "hiérarchie" aurait-elle agi sur l'esprit des députés du Haut? Le moment venu de voter un crédit de \$200,000. pour la construction d'édifices parlementaires dans la capitale choisie, le ministère se découvre en minorité parmi ses partisans du Haut-Canada. Sur le champ quatre ministres offrent leur démission. Le cabinet McNab-Taché s'effondre. Pour comble, le Conseil législatif refuse de voter le crédit de \$200,000.

Cette crise ministérielle sera-t-elle au moins la dernière? En 1857, devenu prudent à l'excès, le ministère propose à la Chambre d'abandonner le choix de la capitale à Sa Majesté britannique. La proposition soulève l'un des plus virulents débats de l'époque. Elle opère même contre le ministère la plus inattendue des coalitions: celle des clear-grits et des partisans du choix de Québec. George Brown et son journal, le *Globe*, à qui les gros mots ne coûtent que la peine de les écrire ou de les prononcer, ne voient, dans l'acte du ministère et de la part d'un pays doté d'institutions responsables, qu'une "dégradation", et la seule excuse d'une pareille proposition, appuie Brown, "c'est que l'absurdité et le ridicule en dépassent même le caractère humiliant²⁰". Pour donner quelque idée de l'atmosphère de la Chambre, en ces jours de grande effervescence, peut-être suffira-t-il de citer cette réplique de Cartier au député de Saint-Maurice, un M. Turcotte, qui regrette un de ses premiers votes, arraché, prétend-il, par surprise: "Je peux lui dire, lui crie Cartier de sa voix la moins aimable, ... que s'il regrette l'appui qu'il peut avoir donné au ministère, celui-ci, de son côté, est bien aise de se

20. Joseph Pope, *Memoirs of the Right Honourable Sir John Alexander Macdonald, G.C.B.* (2 vol., Ottawa, 1894), 1: 165-166.

débarrasser de lui²¹". La requête à la reine n'est votée que par une faible majorité: 61 contre 50.

Soumettre le litige à Sa Majesté, c'était sacrifier les chances de Québec, avaient dit les partisans de cette ville. Leur appréhension se trouva juste. Dès 1849, le nom d'une ville qui en importance dépassait à peine le gros bourg, a été mis de l'avant au parlement, sans toutefois rallier à cette époque, au delà de 13 voix. Ce nom, Georges-Étienne Cartier l'a remis en vedette, au cours du récent débat. Et comme s'il eût voulu inspirer le choix de la Reine, il avait dit: "Si Sa Majesté ne veut donner raison ni à l'une ni à l'autre section de la province, alors elle désignera une ville appartenant pour ainsi dire à chacune d'elles et dont la population est mixte, elle choisira Bytown²²". Les préférences de Cartier allaient indubitablement à Montréal. "Si les raisons commerciales l'emportent, avait-il encore dit, Montréal devra être choisie..." Un autre jour, il ajouta: "J'ai toujours dit qu'après Montréal, Ottawa (Bytown) était l'endroit le plus convenable²³". Sa Majesté fut de l'avis de l'homme d'État canadien-français. Le 31 décembre 1857 elle désignait pour capitale Ottawa, nom que Bytown portait depuis 1855. Sans être tout à fait inattendue, la nouvelle ne laissa pas de causer quelque surprise. Beaucoup, sans doute, qui n'étaient pas familiers avec l'itinéraire et les exploits des *cageux*, se prirent à chercher sur la carte le point encore obscur, qui allait devenir le cœur et le centre politique du pays. Le Canada suivrait donc l'exemple des États-Unis; il se donnerait pour capitale, non une ville populeuse, ni une grande métropole commerciale, mais une ville modeste et paisible et destinée apparemment à le demeurer toujours. A la session de 1859, Cartier se fera en ces termes l'apologiste de la décision royale: "Je pense qu'Ottawa est le meilleur endroit que l'on puisse choisir pour la discussion des affaires, justement parce que la pression de l'opinion publique se fera moins sentir là qu'ailleurs; les représentants y seront plus libres pour délibérer sur les grandes questions qui devront nécessairement occuper leur attention avant longtemps. Si

21. Joseph Tassé, *Discours de Sir Georges Cartier* (Montréal, 1893), 119.

22. A. Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada de 1840 à 1850...* (Québec, 1888), 569. — Joseph Tassé, *Discours de Sir Georges Cartier* (Montréal, 1893), 118.

23. *Ibid.*, 118, 173.

jamais le Bas-Canada a besoin d'alliés politiques dans le Haut, c'est à Ottawa qu'il les trouvera. Ottawa est située dans le Haut-Canada, il est vrai; mais, au point de vue des affaires, c'est une ville bascanadienne. Ottawa est liée à Québec par son commerce de bois, et à Montréal par son commerce d'importation. Là, les Canadiens-Français se sentiront dans un milieu sympathique, car on y compte au moins 5,000 Canadiens français sur une population de 12,000 habitants. Les catholiques y sont en majorité; ils y trouveront des collèges, des couvents, des églises, tout ce qui leur est spécialement cher dans le Bas-Canada. Pour toutes ces raisons, Ottawa est un excellent poste... C'est un choix heureux, désintéressé, et qui doit satisfaire tous les hommes raisonnables²⁴."

Ce dernier mot de Cartier n'échappe point à toute présomption. Beaucoup d'hommes apparemment raisonnables déclarent sans ambage leur parfait mécontentement. Et, de cette question de capitale, le parlement ne pourra disposer sans quelques dernières convulsions. Le choix de Sa Majesté liait-il ou ne liait-il point le gouvernement canadien? Oui, répond le ministère; non, soutient une partie de la Chambre qui, pour rien au monde, ne veut d'Ottawa. A la session de 1858, cette opinion prend occasion de s'affirmer et l'emporte par 64 voix contre 50, grâce particulièrement à l'appui des députés du Bas-Canada. Une nouvelle crise ministérielle s'ensuit qui heureusement se dénoue en comédie parlementaire, la comédie de l'éphémère cabinet Brown-Dorion. Huit jours plus tard, le ministère Cartier-MacDonald ressaisit le pouvoir, mais, pour se voir remis, à la session de 1859, et pour la même cause, à deux doigts de la chute. Pour le coup, ce sera la fin. On siège alors à Toronto. Le parlement entreprend de se mettre en route pour Québec, mais avec l'entente de ne quitter ce dernier endroit que pour se fixer définitivement à Ottawa. En l'aventure les Québécois trouveront une légère compensation. Et c'en sera fini de cette question épineuse, insoluble pendant près de vingt ans, cause de quatre à cinq crises ministérielles, et qui, au milieu des partis et entre les particularismes nationaux, avait été un actif ferment de discorde.

Lionel GROULX, ptre

24. *Ibid.*, 174.